



Conseil de l'Europe

Note **NEWS**
aux Rédactions

tél : +33 (3)88 41 25 60 / fax : +33 (3)88 41 39 11 / e-mail : pressunit@coe.int

(version française uniquement)

10 mai : Journée nationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage

Déclaration de Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 09.05.2008 – « Nul n'a le droit, en aucune circonstance, de priver un autre être humain de sa liberté ni de le contraindre à se livrer à des actes contraires à sa dignité et aux droits de l'homme », a rappelé aujourd'hui le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, à la veille de la commémoration en France de l'abolition de l'esclavage.

L'Europe a aboli l'esclavage il y a 200 ans, mais le phénomène n'en a pas été éradiqué pour autant. Chaque année, le commerce des êtres humains fait des centaines de milliers de victimes, le plus souvent des femmes et des fillettes, vendues à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou d'adoption illégale. Pour lutter contre cette nouvelle forme d'esclavage, le Conseil de l'Europe dispose de la [Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains](#), destinée à renforcer la coopération internationale, aider les victimes et poursuivre les auteurs de tels agissements. Dix-sept pays ont d'ores et déjà adhéré à la Convention.

« La France a été en 2001 le premier pays au monde à inscrire, dans la loi, la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité. A l'occasion de cette Journée de commémoration, je me félicite de l'entrée en vigueur en France, le 1^{er} mai, de notre Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains et j'appelle tous les gouvernements à lui emboîter le pas sans plus attendre pour reléguer l'esclavage au rang du passé », a conclu le Secrétaire Général.

ED075f08